



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

C'EST QUOI LA SUITE !

La CFDT reste ouverte au dialogue comme d'habitude et il est vraiment temps qu'on avance positivement sur ce projet de réorganisation ; et ce en le bétonnant sur des bases équitables et pérennes, loin des dysfonctionnements qui éclaboussent tout et propices au succès et au rendement de chacun tout comme au bien-être de toutes et tous.

Le projet de réorganisation reste toujours en gestation. Les attentes voire les craintes de l'encadrement et des agents restent elles bien réelles : quelle réponse sera finalement apportée à l'ensemble des revendications exprimées maintes fois ?

Au projet initial de la direction, avec sa flopée de scénarios aberrants, sa vision comptable et son effet chamboule-tout, la CFDT a opposé une fin de non-recevoir sans équivoque. Nous avons affirmé, nous affirmons et réaffirmerons qu'il est hors de question de sacrifier les conditions de travail des encadrants et des agents - élément sine qua non de leur épanouissement et de leur productivité - sur l'autel du productivisme effréné, des charges de travail qui esquintent, et du régime de travail allongé et alourdi.

Au projet de priver les FE de leurs tournées sécables et de les transformer en rouleurs de cycle, la CFDT a opposé un refus et un rejet sans concession. Mieux, pour avoir jugé ce projet contraire à l'esprit et à la lettre des accords en vigueur et pour contrecarrer un projet porteur de régression, la CFDT a déposé le 10 mai dernier une alerte sociale auprès de la DSCC qui n'a pas manqué d'y répondre au fond de façon favorable (*voir notre alerte et la réponse de la DSCC au verso*).

Ainsi, grâce au dispositif de l'alerte engagé par CFDT, les FE peuvent se sentir soulagés de sortir enfin d'une séquence stressante et anxiogène, qu'ils ont subie abusivement puisque la direction leur a signifié l'abandon de son projet les concernant et ainsi le maintien de leur statut de FE attributaires. Cette annonce leur a été faite lors d'une réunion bilatérale tenue le 24/05 entre la direction et les FE, avec présentation d'un nouveau scénario à 5 semaines comme régime de travail.

Si nous nous réjouissons de l'abandon du projet de transformation des FE en rouleurs de cycle, nous aurions préféré toutefois que la direction fasse l'annonce de cette rectification aux OS puisque c'est à elles que le projet concernant les FE a été initialement présenté et encore plus à la CFDT qui a été - dès le début des discussions - claire dans ses revendications, ferme dans sa position et intransigeante sur cette question des FE.

Maintenant, ce n'est pas parce que le scénario présenté aux FE les réintègre comme attributaires que la CFDT va lui apporter son accord. D'abord parce que cette réintégration n'est que retour à la normalité puisque les FE n'ont pas vocation à devenir des rouleurs de cycle. Ensuite parce que ce scénario sur 5 semaines n'est qu'une nouvelle déclinaison du scénario 3 qui nous a été présenté auparavant et qui a fait l'objet d'une consultation dont la légitimité est remise en cause par le nombre même des votants (44 pour contre 73 sur une population de 139 agents).



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

Lettre alerte

Paris, le 10 mai 2017



Mme Musset Marie-Hélène
Directrice de la DSCC PARIS
27 rue des Renaudes
75836 PARIS CEDEX 17

ALERTE LOCALE PPDC 17

Objet : Saisine du dispositif d'alerte locale, conformément à l'accord-cadre sur la QVT contractualisé le 22 janvier 2013.

Motif : non-respect des engagements de l'accord du 7 février 2017 relatif à l'amélioration « des conditions de travail et l'évolution des métiers de la distribution et des services des facteurs/facteurs et de leurs encadrantes/ encadrants de proximité », et contournement des OS en matière de méthode conduite du changement.

Madame,

Au nom de la CFDT, le syndicat SF3C exerce par la présente un droit d'alerte local, conformément à l'accord QVT du 22 janvier 2013.

Ce droit d'alerte est motivé par le non-respect de l'accord du 7 février 2017 relatif à « l'amélioration des conditions de travail et l'évolution des métiers de la distribution et des services des factrices/facteurs et de leurs encadrantes / encadrants de proximité ».

D'une part, cet accord précise que « chaque établissement devra présenter aux organisations syndicales son plan de mise en place des nouvelles fonctions (§ 4.2.5) dont la « mise en œuvre devra être étudiée en commission de suivi nationale » (§ 4.2.5).

D'autre part, selon les termes de l'accord les fonctions de FE et de FO pourront évoluer vers les fonctions de FSE sur la base du volontariat (§ 4.2.5).

Or, lors de la réunion du dialogue social local du 28 avril 2017 sur la PPDC 17 le directeur d'établissement a indiqué que les FE n'étaient plus maintenus et qu'en conséquence il avait procédé à la transformation des fonctions de facteur d'équipe en rouleur de cycle, (fonction positionnée en 1.3) sans concertation préalable et sans s'acquiescer des souhaits des titulaires en fonction (annonce faite lors de la RDSL du 28 avril 2017).

Cette situation étant contraire aux dispositions de l'accord du 7 février 2017, la CFDT vous demande de bien vouloir nous communiquer par écrit, l'ensemble des mesures correctives que vous voudrez bien prendre afin de faire respecter nos engagements respectifs

Bernard MARTIN
Secrétaire Général Adjoint
CFDT SF3C des Postes IDF

cfdt.sf3c.org SYNDICAT FRANÇAIS COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél. 01 40 20 82 10
Fax. 01 40 20 82 10
contact@cfdt.sf3c.org

Réponse



LA POSTE

DSCC PARIS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Bernard MARTIN
Secrétaire général adjoint
CFDT SF3C d'Ile-de-France
23 rue d'Alleray
75015 PARIS

Paris, le 18 mai 2017

LRAR 1A 125 058 1397 9

Objet : Votre courrier du 10 mai 2017

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier en date du 10 mai 2017 par lequel vous vous saisissez du dispositif d'alerte locale concernant les modalités d'application de l'accord du 7 février dernier sur l'établissement de Paris 17 PPDC.

Je vous rappelle en premier lieu mon attachement à la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de cet accord, et notre engagement à en informer systématiquement les organisations syndicales signataires, dont la CFDT, conformément aux termes du texte.

Je regrette que la présentation faite lors d'une RDSL de Paris 17 PPDC ait pu laisser penser que nous envisagions de procéder à la transformation systématique des facteurs d'équipe en rouleur de cycle.



LA POSTE

Je vous assure que nous nous attachons à respecter les dispositions de l'accord qui prévoit que la fonction de FE est maintenue et qu'elle assure la distribution de la partie sécable et le remplacement sur son équipe.

La présentation qui a été faite était un scénario possible, présenté dans le cadre d'un projet d'évolution de l'organisation, au sein de cet établissement.

Je vous tiendrai bien sûr informé des évolutions de ce projet au travers de vos représentants locaux.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Hélène MUSSET
Directrice Services-Courrier-Colis de Paris